

VILLE DE MUNSTER (ALSACE)



COMPTE-RENDU N° 2 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 MARS 2019

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 6 mars 2019.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : 21

Absents représentés : 1

Absents excusés : 6

Présents : Pierre DISCHINGER, Maire, Monique MARTIN, Jean-François WOLLBRETT, Edith HUSSER, Albert ARLEN, Antoinette STRAUMANN, Marc WIOLAND, Roland GIANTI, adjoints, Romy LOCHERT, Laurence SCHNEIDER, Colm GARVEY, Liliane LAVILLE, Hubert ZEYSSOLFF, Carla BRUNETTI, Jean-Mathieu DISCHINGER, Serge JAEGGY, Julien HUNZINGER, Isabelle JENNY, Pascal LAEMMEL, Michel HUTT conseillers municipaux.

Absents représentés : Sandrine SCHMITT, conseillère municipale, donne procuration à Monique MARTIN, adjointe.

Absents excusés : Samuel MONOD, Denise SENGELE, Blaise CARPENTER, Nathalie MEÏER, Gilles DIRNINGER et David-Mathieu MAURER, conseillers municipaux

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the signature of the Mayor, Pierre Dischinger.

1 Délibération : Adjonction d'un point à l'ordre du jour

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** l'adjonction sans objection du point : 5.8. Délibération : Avenant n°1 du marché n°18.010 concernant les travaux de renouvellement et d'amélioration d'éclairage public

2 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

3 Informations brèves du Maire

3.1 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

L'assemblée est informée qu'une séance du conseil communautaire se réunira demain soir.

3.2 Retour sur le recensement 2019

Le recensement de la population de MUNSTER vient d'avoir lieu du 15 janvier au 20 février 2019. Cet important et fastidieux travail a été réalisé par 11 agents recenseurs, (9 agents spécialement recrutés et 2 agents communaux).

Ils ont tous été formés par un agent de l'INSEE. La nouveauté de ce recensement de 2019 était la possibilité donnée aux munstériens de compléter les formulaires par internet, 40 % de la population a utilisé ce nouveau procédé. Le taux de logements non enquêtés (refus d'ouvrir à l'agent recenseur, non-retour des formulaires internet, personnes injoignables, ...) est de 2,3 %.

Les résultats définitifs de ce recensement seront publiés par l'INSEE d'ici la fin de l'année.

4 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 février 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 26 février 2019.

5 Finances

5.1 Information : Analyse financière – Budget général - Année 2018

L'analyse financière de l'exercice 2018 a été présentée à la commission de l'administration générale et des finances le 21 février 2019 à l'aide d'un diaporama (**Annexe 1**).

Elle se résume comme suit :

LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le résultat de l'exercice dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 690 789 €. Il est en hausse de 98 % par rapport à 2017.

Il s'agit du meilleur résultat de ces 10 dernières années, alors que le résultat de 2017 (349 685 €) était le plus mauvais des 15 dernières années.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement augmenté de 0,36 % par rapport à 2017.

Charges à caractère général

Elles ont augmenté en 2018 de 1,54 % (+ 21 330 €) pour diverses raisons :

- Augmentation du poste combustibles-carburants du fait de l'augmentation des cours du pétrole ;
- Diminution des fournitures de voirie (panneaux de signalisation) et de la fourniture de sel de déneigement ;
- Augmentation des charges liées à l'exploitation forestière (débardage, exploitation mécanisée, entretien des chemins et honoraires ONF) du fait de la progression du volume de bois exploité en 2018 ;
- Augmentation des dépenses d'entretien des bâtiments publics, du fait de la remise en état du Temple Protestant et du Périscolaire suite à des dégâts des eaux (dépenses remboursées par notre assurance) ;
- Augmentation des dépenses d'entretien des voies et réseaux, notamment pour le marquage au sol des cheminements doux ;
- Diminution des frais de garderie de l'ONF liée à la baisse des ventes de 2017 (décalage d'un an) ;
- Augmentation des frais d'études et de recherches (diagnostics amiante de divers bâtiments, étude acoustique stand de tir).

Charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse de 0,65 % par rapport à 2017. Les principales raisons de cette baisse sont les suivantes :

- Stabilité de la valeur de l'indice 100 servant de base de calcul au traitement des fonctionnaires ;
- Baisse des dépenses de personnel mis à disposition (en cas de maladies notamment) ;
- Indemnité de licenciement en 2017.

Autres charges de gestion courante

Ces charges augmentent de 2,4 % par rapport à 2017 du fait principalement de l'augmentation de la contribution au SIVU forestier et de l'octroi de certaines subventions exceptionnelles.

Charges financières

Du fait de l'absence d'emprunts nouveaux et d'utilisation de lignes de trésorerie, les charges d'intérêts de la dette baissent pour la neuvième année consécutive (- 23 %).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,45 % par rapport à 2017.

Produits du service et du domaine

Ces produits progressent fortement en 2018 (+ 23 %), pour les raisons suivantes :

- Vente de bois : + 98 946 € (+ 27 % par rapport à 2017), grâce à l'augmentation des volumes vendus (6 897 m³ contre 6 087 m³ en 2017) et à un taux de réalisation proche de 100 % ;
- Augmentation du produit des stationnements sur l'aire de camping-cars de 46 % suite à une année 2017 catastrophique en raison de pannes successives de la borne d'accueil ;
- Forte augmentation de la redevance pour stationnement payant suite à l'augmentation d'une tranche des tarifs ;
- Nouvelle recette pour la commune, le forfait post stationnement, qui remplace la contravention pour défaut de stationnement payant suite à l'évolution de la législation en 2018. Elle a rapporté 9 894 € en 2018.

Travaux en régie

Ce chapitre enregistre le coût total (matériel et main d'œuvre) des investissements faits par les agents de la commune. Il s'agit d'une écriture d'ordre pour basculer la dépense en investissement et de valoriser de façon plus fidèle notre patrimoine.

Ils ont fortement augmenté en 2018 du fait d'absences prolongées d'agents pour maladie en 2017.

• Aménagement nouveau Presbytère	82 133 €
• Immeuble rue R. Wetzel (rénovation appartement)	17 625 €
• Local EDF – aménagement de locaux associatifs	6 408 €
• WC publics rue du 11 Novembre – Accessibilité	5 966 €
TOTAL	112 132 €

Impôts et taxes

Globalement, on enregistre une hausse de 21 398 € (+ 0,7 %) par rapport à 2017.

Fiscalité directe

On constate une augmentation du produit des impôts ménage de 53 994 € (+ 3,7 %) par rapport à 2017.

Cette importante augmentation a été obtenue sans toucher aux taux, qui sont stables depuis 2016, du fait de la mise à jour des valeurs locatives des propriétés bâties dans le cadre de la

convention de partenariat avec la DGFIP pour l'optimisation des bases fiscales de la commune.

Attribution de compensation

Depuis le passage à la FPU, la commune n'encaisse plus la fiscalité professionnelle. En contrepartie elle perçoit une compensation qui est figée depuis 2011 à 1 464 000 €.

Cette attribution a fortement diminué en 2017 et est restée stable en 2018, du fait des nouvelles charges transférées à la CCVM et qui ont eu pour effet de diminuer à due concurrence les attributions de compensation :

- Contribution au SDIS : 138 371 € ;
- Coût de traitement des autorisations du droit du sol (ADS) : 7 088 €.

De nouvelles diminutions de ce produit sont attendues en 2019, du fait du transfert de la compétence des zones d'activités vers la CCVM, pour lequel la CLECT ne s'est pas encore prononcée sur les incidences sur les attributions de compensation versées par la CCVM.

Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est globalement en hausse de 6,7 %.

- La dotation de base de la DGF baisse de 3,7 % (- 12 825 €), du fait de deux prélèvements liés à la part dynamique de la population (- 3 649 €) et à un écrêtement des communes plus riches au profit des communes plus pauvres (- 9 716 €).
À noter qu'à compter de 2018, la contribution au redressement des finances publiques mise en place en 2014, n'est plus retenue sur la dotation de base ;
- Les dotations de péréquation de la DGF (dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation), versées aux communes ayant des ressources fiscales insuffisantes, ont en revanche augmenté de 19 382 € ;
La dotation de solidarité rurale comporte deux fractions, la fraction « Bourg-centre » (178 492 € en 2018) et la fraction « péréquation » (69 805 € en 2018).
La fraction « Bourg-centre » est versée aux communes éligibles en contrepartie de leurs charges de centralité (entretien des équipements à vocation communautaires, entretien des voiries communales d'accès au Lycée et Collège, ...).
- Les fonds de péréquation et les allocations compensatrices sont en légère baisse en 2018 (- 5 513 €) ;
- La loi de finances pour 2016 a élargi le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à certaines dépenses de fonctionnement. Il s'agit des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
En 2018, la ville a perçu 20 844 € à ce titre.
- Participation de la CAF dans le cadre du nouveau contrat Enfance Jeunesse : 46 381 € ;
- Versement par l'Etat d'une aide de 50 € par élève dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (19 533 €). Cette aide est pérennisée puisque MUNSTER a signé un PEDT (Projet Educatif Territorial) ;
- Subvention exceptionnelle de l'Etat et du budget communautaire (Europe) de 52 237 € dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Revenus des immeubles

Ils sont en baisse en 2018 (- 6 187 €), du fait du transfert de la compétence des zones d'activités vers la CCVM (- 28 719 € de produits de location de terrains rue Hilti) et malgré une nouvelle recette provenant du loyer du PNRBV (15 000 €).

L'ANALYSE DE LA DETTE

- Le taux d'intérêt moyen des prêts au 1^{er} janvier 2019 est de 3,11 % ;
- L'encours de la dette au 31/12/2018 se monte à 866 388 €, soit 177 € par habitant, alors que la moyenne nationale 2017 des communes de notre strate se situe à 716 € par habitant.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- L'excédent brut de fonctionnement est en forte hausse en 2018 grâce à la stabilité des dépenses réelles (+ 0,36 %) conjuguée à la forte hausse des recettes réelles (+ 4,45 %) ;
- Avec le désendettement de la Ville (baisse du capital et des intérêts de la dette), l'épargne nette dégagée en 2018 se monte à 580 140 € (257 684 € en 2017 et 503 941 € en 2016) et constitue le meilleur résultat depuis plus de 15 ans.

L'INVESTISSEMENT

- Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de 1 308 675 € ;
- Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 1 243 988 € en 2018, en hausse par rapport à 2017 (1 059 898 €), avec notamment l'aire de jeux du Badischhof (100 524 €), l'aménagement du nouveau presbytère rue des Clefs (318 898 €), des travaux de voirie dans diverses rues (184 941 €) et un important programme d'éclairage public (186 500 €).
À noter aussi un montant important d'investissements restant à réaliser (2 340 000 €) et qui seront réalisés au cours du premier semestre de 2019 (aménagement de la médiathèque communale principalement).
- Le financement de ces dépenses a été assuré par l'autofinancement (46,64 %), les dotations (5,46 %), les subventions (33,72 %) grâce à d'importants versements d'aides avant même le début des travaux de la Médiathèque par l'Etat (351 576 €) et la Région (30 000 €) et les cessions d'actifs (60,25 %). Le total des financements se situe donc à 146,22 %, ce qui signifie que nous avons renfloué nos réserves à hauteur de 574 997 € (46,22 %).

LES RATIOS

- Les ratios de charges de personnel et de charges à caractère général varient très peu en 2018 par rapport à 2017 ;
- Le ratio de rigidité des charges structurelles est en nette baisse (48,83 %) du fait de la hausse des recettes réelles de fonctionnement, de la stabilité des charges de personnel et de la baisse de l'annuité de la dette ;
- La capacité de désendettement est excellente (1,06 ans), ce qui signifie que l'épargne brute permet quasiment de rembourser toute la dette résiduelle de la Ville.

CONCLUSION

La commission a constaté :

- Que le résultat de fonctionnement de l'année 2018 est en nette augmentation et rattrape la mauvaise année 2017 ;
- Que les dépenses réelles de fonctionnement restent stables (+ 0,36 %) avec une maîtrise des deux principaux chapitres constitués des charges à caractère général et des charges de personnel ;

- Que du côté des recettes, les produits des services et du domaine sont en augmentation grâce aux bonnes ventes de bois, à la hausse des recettes de l'aire de camping-cars et à l'augmentation des recettes liées au stationnement payant ;
- Qu'au niveau de la fiscalité directe locale, les recettes ont progressé sans toucher aux taux, du fait du travail de mise à jour et d'optimisation des bases fiscales ;
- Que la DGF se stabilise enfin avec l'abandon de la contribution au redressement des finances publiques et à la progression de la dotation de solidarité rurale ;
- Que l'absence d'emprunts depuis 9 ans permet à la commune de continuer à se désendetter ;
- Que les dépenses d'équipements ont légèrement augmenté ;
- Que grâce à notre forte épargne nette et à l'importance des subventions reçues et des cessions réalisées, la ville a fortement reconstitué ses réserves, lui permettant d'engager les investissements futurs avec sérénité.

5.2 Délibération : Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ÉLIRE** Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour le vote portant sur le compte administratif 2018.

5.3 Délibération : Compte administratif 2018

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la Ville de MUNSTER dont la balance figure aux pages 6 et 7 de l'**annexe 2 – Compte administratif 2018 de la Ville de MUNSTER**.

5.4 Délibération : Compte de gestion 2018 - Ville de MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 de la Ville de MUNSTER.

5.5 Délibération : Affectation du résultat 2018 – Ville de MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D’AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
Excédent	680 788,59
EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2018	690 788,59
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	91 324,68
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	579 463,91
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 000,00

5.6 Débat d'orientations budgétaires de 2019

Un rapport d'orientation budgétaire (**Annexe 3**) a été présenté à la commission de l'administration générale et des finances réunie le 21 février 2019 qui en a validé les principes à l'unanimité de ses membres présents.

Il présente le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire, fait un point sur la situation économique et sociale, avant de présenter la situation et les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2019.

Enfin, un état prospectif des investissements à venir est présenté, tant pour le budget général que pour ses budgets annexes.

Afin de permettre à la commission des travaux qui se réunira les 7 et 14 mars prochains d'examiner les propositions chiffrées des investissements à programmer en 2019, une enveloppe globale destinée à financer ces investissements nouveaux est déterminée, sur la base de ces orientations budgétaires.

Section de fonctionnement

Le tableau ci-après présente une **première estimation** de la balance de la section de fonctionnement du budget primitif de 2019 (un certain nombre de dépenses et de recettes reste encore à affiner) :

	BP 2019
Charges de fonctionnement	5 086 000,00
011 Charges à caractère général	1 486 200,00
012 Charges de personnel	2 237 000,00
014 Atténuation de produits	18 500,00
65 Autres charges de gestion courante	641 800,00
66 Charges financières	27 500,00
67 Charges exceptionnelles	4 000,00
68 Dotation aux amortissements et provisions	183 000,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000,00
023 Virement à l'investissement (autofinancement prévisionnel)	468 000,00
Produits de fonctionnement	5 086 000,00
013 Atténuation de charges	3 000,00
70 Produits des services et du domaine	873 700,00
73 Impôts et taxes	3 039 500,00
74 Dotations, subventions et participations	864 200,00
75 Autres produits de gestion courante	166 600,00
76 Produits financiers	500,00
77 Produits exceptionnels	18 500,00
722 Travaux en régie	100 000,00
002 Excédent antérieur reporté	20 000,00

Section d'investissement

L'enveloppe d'investissement prévisionnelle de 2019, sans recours à l'emprunt, peut se déterminer comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2018 affecté à l'investissement		670 788,59
Investissements 2018 restant à réaliser	2 340 000,00	940 000,00
Recettes d'investissement 2019		
- Excédent d'investissement reporté		1 308 675,32
- Produits des cessions d'immobilisations		639 500,00
- FCTVA (Estimation sur dépenses 2018)		127 000,00
- Taxe d'Aménagement		60 000,00
- Amortissement des immobilisations		183 000,00
- Part. communes – Cultes et cimetière		7 000,00
- Immobilisations financières (Photovoltaïque)		2 000,00
- Autofinancement prévisionnel 2019		468 000,00

Dépenses d'investissement 2019		
- Remboursement dette en capital	228 500,00	
- Reversement Taxe d'Aménagement	67 100,00	
- Travaux en régie	100 000,00	
- Dépenses imprévues	20 363,91	
TOTAUX	2 755 963,91	4 405 963,91
Capacité d'investissement 2019	1 650 000,00	

Après l'exposé du contexte conjoncturel, Monsieur le Maire annonce les grandes orientations pour le budget 2019.

Les priorités de la municipalité sont :

- L'achèvement des travaux de la nouvelle **médiathèque** pour une ouverture à la rentrée 2019. Ce projet ambitieux revient globalement à plus de 1,7 million d'euros TTC et est très largement subventionné ;
- Le lancement des **études d'alimentation en eau potable** du secteur de Haslach pour la réalisation des travaux en 2020 ;
- La mise en **accessibilité et la modernisation de l'école du centre** en deux tranches : 2019 et 2020 qui sera financé en partie par une subvention DETR (40 % de la base subventionnable) ;
- La **déconstruction** de plusieurs bâtiments dont celui de l'immeuble dans la cour de l'école ;
- Le lancement des études pour la rénovation de la **salle des Fêtes** ;
- Les travaux des abords du **Prélat** ;
- Le lancement de l'opération d'aménagement de la rue du **Chemin de fer** avec la démolition des habitations existantes, la réalisation de travaux sur les canalisations d'eau et d'assainissement ;

Monsieur le Maire félicite le travail de son équipe pour cette feuille de route ambitieuse.

- *Monsieur JAEGGY demande la parole et déclare (texte intégral) :*

« Monsieur le Maire

Je pourrais pratiquement reprendre en l'état notre intervention de l'an dernier lors du débat sur l'orientation budgétaire 2018. Nous estimions que les 10 % d'augmentation décidé en début de mandature étaient excessifs et prenions acte de la non augmentation des impôts. Nous avons également constaté que la plupart des propositions prévues dans notre programme électoral de 2014, avaient trouvé un aboutissement :

- *terrain multisports dans le quartier du Badischhof,*
- *l'éclairage public à LEDs,*
- *une nouvelle bibliothèque au Prélat,*
- *réouverture d'une autre enseigne commerciale,*
- *installation de la fibre optique,*
- *renégociation des conditions financières pour l'hébergement de la Maison du Parc...).*

Ces propositions se sont réalisées ou sont en cours d'achèvement.

Les munstériens pourront constater que c'est bien notre programme électoral qui a été appliqué et non le vôtre. *Je relis vos déclarations à la presse de l'époque lorsque vous disiez que le grand chantier de la mandature serait l'aménagement du centre-ville. On ne peut pas dire que le bilan soit conforme à vos promesses électorales. Pour notre part, nous pouvons être satisfaits de notre bilan avec seulement 2 élus. Revenons aux orientations 2019.*

Nous approuvons la non augmentation des impôts locaux. Nous constatons que les travaux de la nouvelle bibliothèque / médiathèque avancent bien. Nous rappelons que ce projet aurait pu être élaboré avec la communauté de communes puisque cela rentre dans son domaine de compétence et que la majorité des utilisateurs de la bibliothèque actuelle viennent des autres villages de la vallée. Nous débattons des orientations budgétaires 2019, il nous semble que ce point est également à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CCVM. Quels sont les points que les membres Munstériens à la CCVM vont aborder ?

Par contre, il n'est plus question des travaux à la salle des Fêtes ni de la réhabilitation du Batial et de la place du Marché. Cela est peut-être dû au fait que nous n'avons pas eu toutes les rentrées financières escomptées ? Le bâtiment du Batial n'est pas vendu, les terrains en vente n'ont pas tous trouvé preneur....

Comme l'année passée, des points sont restés en suspens :

- *La négociation d'une mutuelle d'assurance santé pour les Munstériens. Vous aviez donné votre accord à plusieurs reprises mais rien ne s'est fait. Pourtant c'est une proposition qui n'a pas de coût pour la commune mais qui rendrait vraiment service à de nombreuses personnes,*
- *la prise en charge, du transport scolaire du quartier du Badischhof par le train : qui permettrait également de désengorger le secteur scolaire des innombrables voitures qui y circulent et stationnent et montrerait l'engagement de la ville à soutenir sa voie de chemin de fer,*
- *Le regroupement des services techniques comme prévu sur le site de l'ancien Match,*
- *Il nous semble qu'une enveloppe de 650 000 € était prévue dans le budget 2017 pour la réfection de la place du Marché. Seule dépense importante effectuée : des fouilles... à 300 000 €.*

Nous proposons également de débattre sur un programme pluriannuel d'investissement ainsi et une autre gouvernance :

- *nous souhaitons avoir les documents de travail avant la tenue des commissions,*
- *nous demandons la mise en place de comités de quartier/ conseils participatifs, associant habitants, associations, élus et techniciens de la ville pour communiquer et dialoguer avec les munstériens afin de les impliquer réellement dans les projets de leur commune. Nous ne demandons pas des réunions ponctuelles sur les chantiers en cours où des réunions publiques interminables qui ne correspondent pas aux souhaits des habitants.*

Il a beaucoup été question de transition énergétique, nationalement et localement, lors du « Grand débat » mais dans le budget 2019, on ne voit pas apparaître cette problématique :

- *qu'en est-il de la participation financière pour acheter des vélos électriques ?*
- *qu'en est-il des travaux d'isolation des bâtiments publics de la ville ?*

- qu'en est-il de la question de l'empreinte carbone, lorsque nous préparons des dossiers d'appel d'offre ?
- qu'en est-il du train pour les jeunes du Badischhof ?

Pour conclure, nous constatons que nos habitants, aujourd'hui souffrent et ils nous le disent.

Des femmes et des hommes s'expriment pour demander une meilleure répartition des richesses, une augmentation des salaires, des pensions, des minimas sociaux, demander une réforme fiscale, des services publics plus efficaces, présents physiquement pour répondre à leurs besoins, une transition énergétique juste et solidaire ... Comme le font les lycéens et étudiants, Munster pourrait être une commune qui agit localement, quotidiennement pour le climat.

Rappelons que nous sommes particulièrement attachés aux services publics et à la juste rémunération des agents territoriaux afin qu'ils puissent vivre dignement de leur travail. »

- *Monsieur le Maire rebondit sur le dernier point et fait remarquer que les agents communaux de la Ville de Munster ne se sont jamais plaints de leurs conditions de travail : des investissements pour améliorer les outils de travail à la protection sociale des agents, tout est fait dans un souci de bienveillance et de reconnaissance vis-à-vis du travail effectué.*

Concernant la rénovation du centre-ville et la reconversion du site Batial/Couvent, Monsieur le Maire fait observer que les travaux au Prélat et de ses abords entrent dans ce cadre, de même que la médiathèque. D'autre part, il rappelle que les investisseurs privés ont finalement modifié leur projet au profit de la reconversion du site d'Haslach. Compte tenu des précédents avec le site de l'Altenberg, le Maire se félicite de la reconversion économique et touristique d'Haslach.

Quant à la médiathèque, cette dernière est dimensionnée pour la taille de notre commune à savoir 650 m² contre les 1200m² officiellement nécessaires pour un outil intercommunal. Monsieur le Maire rappelle que même si ce projet n'est pas officiellement intercommunal, il répondra aux besoins des habitants de la Vallée.

- *Madame MARTIN intervient et rappelle l'appui substantiel du Conseil Départemental notamment pour ce dossier.*
- *Monsieur LAEMMEL interpelle Monsieur JAEGGY pour lui demander son équation pour concilier ses projets sans augmentation des impôts.*
- *Madame JENNY demande la parole et revient sur le projet d'aménagement de la rue du Chemin de Fer. Cette dernière rappelle qu'elle s'était opposée à la délibération relative à l'achat du foncier qui appartenait au Conseil Départemental puisqu'une étude de faisabilité n'avait pas été faite en amont. Compte tenu des coûts annoncés en commission « travaux » du 7 mars (achat, désamiantage, réseaux), elle propose de déléguer cette opération à un lotisseur.*
- *Monsieur le Maire explique que plusieurs lotisseurs ont été rencontrés et que ces derniers ne se disent pas intéressés faute de retour sur investissement substantiel. Il estime que cette opération « blanche » relève d'une collectivité dont le leitmotiv est l'intérêt général.*
- *Monsieur LAEMMEL estime que c'était une opportunité compte tenu du prix minime d'achat du foncier (108 000 euros), et rappelle l'occasion non saisie il y a 25 ans pour le rachat du site du Hammer.*

- *Monsieur JAEGGY craint que ce projet conduise le conseil à faire un choix entre l'aménagement de la rue du Chemin de Fer et une nouvelle salle des Fêtes. De plus, l'exposition à flanc de colline de la rue du Chemin de Fer lui paraît peu judicieux compte tenu du faible ensoleillement de cette zone.*
- *Monsieur LAEMMEL pense que certaines personnes seront contentes de pouvoir construire à moindre coût et que cela répondra à un besoin.*
- *Madame JENNY revient sur le projet médiathèque et estime que ce projet aurait dû être présenté à la CCVM dès la genèse afin d'obtenir un co-financement intercommunal.*
- *Monsieur JAEGGY demande quelles seront les propositions de la Ville de Munster au DOB de la CCVM.*
- *Monsieur WOLLBRETT fait notamment remarquer que le projet phare de l'année 2019 sera l'extension de la piscine.*
- *Monsieur le Maire revient sur la lecture de Monsieur JAEGGY notamment sur le volet environnemental, il rappelle que la commune vient d'être récompensée pour sa politique dynamique dans ce domaine.*
- *Monsieur GARVEY suggère la nomination d'un adjoint à la transition énergétique pour le prochain mandat et propose d'élaborer un plan local d'investissements ambitieux.*

5.7 Délibération : Fonds de concours des communes aux travaux d'investissement sur les édifices culturels et au cimetière – Année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la participation 2019 aux frais d'investissement des édifices culturels et du cimetière comme suit :

COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL
ESCHBACH-AU-VAL	873,00	1 003,00	1 876,00
HOHROD	1 090,00	898,00	1 988,00
LUTTENBACH	1 177,00	2 018,00	3 195,00
MUNSTER	14 906,00	12 612,00	27 518,00
TOTAUX	18 046,00	16 531,00	34 577,00

5.8 Délibération : Avenant n°1 du marché n°18.010 concernant les travaux de renouvellement et d'amélioration d'éclairage public

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de 3 200,00 € H.T. du marché n°18.010 de renouvellement et d'amélioration d'éclairage public ;
- **D'ABONDER** les crédits de 4 000 € au budget primitif de 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

6 Domaines

6.1 Délibération complémentaire : Vente de la parcelle rue Kern

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CONCÉDER** que cet acte de vente lui est inopposable comme ayant été régularisé au-delà du terme extinctif de la délibération initiale, et afin de régulariser la situation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à reconnaître cette inopposabilité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ratifier l'acte de vente notarié du 12 novembre 2018 signé par lui au-delà des pouvoirs que lui conférait la délibération du 10 juillet 2018 ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de faire dresser par l'étude notariale de MUNSTER et de régulariser un « acte à la suite » dudit acte de vente ayant pour objet de constater cette ratification par délibération de ce jour, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 Remerciements

- L'association Projet pour la Vallée/La Vallée des Contes, pour le soutien fidèle au festival sur le plan financier et logistique.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 21h45



Pierre DISCHINGER
Maire